



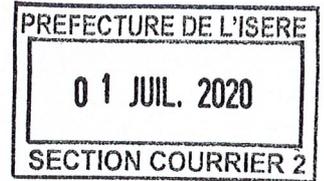
ISERE

38360 NOYAREY

## Extrait du registre des délibérations et des décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 26 juin 2020

DELIBERATION N° 2020/013



L'an deux mille vingt, le 26 juin, à 18h30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 22 juin 2020, s'est réuni à la salle Poly'sons sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, maire de la Commune de NOYAREY.

### PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sandrine CURTET BENITSKI, Sophie CUTAJAR, Nathalie GOIX, Marie-José GROS COISSY, Pierre GUIGA, Benedicte GUILLAUMIN, Alfio PENNISI, Didier PERRIN, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers Présents :	19
Nombre de conseillers votants :	19

---

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :** Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier PERRIN a été désigné comme secrétaire de séance.

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/05/2020

Madame Nelly JANIN-QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès verbal du Conseil municipal du 28/05/2020. Il est approuvé à l'unanimité.

### DELIBERATION N° 2020/013 : ELECTION DES ADJOINTS

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Rapporteur,

Vu la requête du Préfet de l'Isère en date du 10 juin 2020,  
Considérant la délibération 2020/010 votée le 28 mai dernier,  
Considérant que l'élection des adjoints telle qu'a été votée le 28 mai respecte la parité mais qu'il convient de réajuster l'ordre de la liste pour qu'elle soit formellement composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,  
Il convient de procéder à nouveau à l'élection des adjoints et d'annuler la partie de la délibération 2020/010 correspondant à « l'élection des adjoints ».

#### **Constitution du bureau**

**CONSIDERANT** la nécessité de constituer un bureau de vote, le conseil municipal désigne deux assesseurs : Madame Sophie CUTAJAR et Monsieur Yoann SALLAZ-DAMAZ

#### **ELECTION DES ADJOINTS**

Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.  
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;  
Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,  
Après un appel de candidature, la liste de candidats est la suivante :

- 1<sup>er</sup> adjoint au Maire : Madame Nathalie GOIX
- 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire : Monsieur Gérard FEY
- 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire : Madame Sandrine MOUTIN
- 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire : Monsieur Didier PERRIN
- 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire : Madame Sandrine CURTET

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un et la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, fait constater au Président qu'il est porteur d'une seule enveloppe de vote et la dépose dans l'urne prévue à cet effet.

Les assesseurs procèdent au dépouillement du vote et communiquent les résultats ci-après :

#### Premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d] : 16
- f. Majorité absolue : 8

La liste ci-dessus ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

- 1<sup>er</sup> adjoint au Maire : Madame Nathalie GOIX
- 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire : Monsieur Gérard FEY
- 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire : Madame Sandrine MOUTIN
- 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire : Monsieur Didier PERRIN
- 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire : Madame Sandrine CURTET

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

**Décision adoptée à l'unanimité.** (Abstentions : Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Bénédicte GUILLAUMIN)

Affiché le : 02/07/2020  
Reçu en préfecture le : 01/07/2020  
Exécutoire le : 01/07/2020

Pour extrait conforme au registre des  
Délibérations et des décisions administratives

Noyarey, le 30/06/2020

Le Maire

Nelly JANIN QUERCIA

